Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_081-DE

**MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 18 MAI 2026**

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

**27 présents** : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

**4 absents ayant donné pouvoir :**

| | |
|---|---|
| Bernard DOUADY | à Sophie DUMAGNOU |
| Claire MORISSON | à Ludovic MARKARIAN |
| Vincent BEAUFOUR | à Magali OTT |
| Fabrice ORE | à Frédéric LECLERC |

**2 absents** : Claude GARCERA-TRIAY et Maryvonne DURAND

**Président de séance** : Monsieur Vincent MORETTE

**Secrétaires de séance** : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

---

## DELIBERATION 2026-81 : ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU FESTIVAL JAZZ EN TOURAINE

Madame Magali OTT, Adjointe au Maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville conduit sur son territoire une politique privilégiant l'accès de tous à la culture, facilitant l'acquisition de savoirs et favorisant l'épanouissement de l'individu.
Dans ce domaine, l'intervention de la Municipalité repose sur les principes qui fondent l'éducation populaire et qui permet :
- l'émancipation de l'individu par l'éducation et la culture,
- l'accès du plus grand nombre à l'éducation et à la culture, et prioritairement en direction de ceux qui en sont les plus éloignés de par les différences sociales, économiques, d'âge, de sexe.

L'association du Festival "Jazz en Touraine" constitue une part prédominante de l'expression culturelle de la Ville, qui s'exprime à travers un festival de jazz.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_081-DE

Créé en 1987, le Festival "Jazz en Touraine" entend faire découvrir et se produire les meilleurs artistes de jazz et des musiques associées, et organiser un événement de qualité. En cela, il accompagne le développement économique de l'Est Tourangeau.

Dans ce cadre, la Ville apporte son soutien matériel et financier aux activités, au développement et au dynamisme de l'association : Festival de Jazz et concerts.
Dans ces domaines d'intervention, mais aussi dans le champ plus large des politiques publiques et des démarches citoyennes conduites par la Ville ou auxquelles elle est associée, la Ville souhaite développer et/ou conforter des projets en lien avec l'association du Festival "Jazz en Touraine".
Cette collaboration vise à renforcer les liens culturels en direction de la population.

La convention pluri annuelle est arrivée à échéance au 31 décembre 2025. Afin de travailler sur le renouvellement d'une nouvelle convention pluri annuelle, il est proposé de proroger la convention pendant 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Magali OTT, Adjointe au Maire,

Le Conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la convention pluri annuelle 2023-2025 entre la commune et l'association,

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens établie entre la ville de Montlouis-sur-Loire et l'association du festival Jazz en Touraine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, ci-annexé et toutes les pièces complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

**Le Conseil adopte à l'unanimité,**
**Pour : 31**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

| |
|---|
| TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026 |
| RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026 |
| PUBLIE le : 22 MAI 2026 |
| ACTE EXECUTOIRE |